# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf octobre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire, dûment convoqué le 13 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes d'Onzain, sous la présidence de Monsieur Pierre OLAYA, maire de la commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire.

**Présents :** MM. OLAYA, LEROUX, HERSANT, BOUQUIN, DUGAULT, CARREZ, COUCHAUX *(arrivé à 19h45)*, WORNI ; Mmes LE BELLU *(arrivée à 19h45)*, REUILLON-FRETTE, GUESDON, DESMIER, CLEMENT, SEGRET, PICAULT, MORAISIN, POTIER, CRAMOYSAN, BEFFARA, DUQUESNOIS-STEINMETZ, HUE, GALLOU

**Absents représentés :**
M BONNEVILLE (représenté par Daniel BOUQUIN)
M BILLAULT (représenté par Gérard HERSANT)
M HUBERT (représenté par Franck DUGAULT)
M MARPAULT Samuel (représenté par Gilles LEROUX)
MME TROMPAT (représentée par Marie CLEMENT)

**Absents :** MM LECUIR, MARPAULT Christophe, BARRIER, POTIER ; MMES DEROUINEAU, YVONNET, SCHNIDER

MME POTIER a été élue secrétaire.

---

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil la possibilité d'ajouter la délibération n°2017-136 concernant l'aliénation de la parcelle F 1664. Cet ajout est adopté à l'unanimité.

## 1. *Compte-rendu des séances du Conseil Municipal Jeunes*

Monsieur le Maire accueille avec plaisir les jeunes conseillers élus du CMJ.
Il remercie Sarah Guesdon, adjointe au maire en charge de l'enfance, de la jeunesse et de la vie scolaire, ainsi que Chloé Hallery, animatrice du CMJ pour implication dans l'animation de jeunes conseillers.
Monsieur le Maire donne la parole aux jeunes.

Les jeunes conseillers présentent un diaporama sur l'opération « O déchet » qui a eu lieu le samedi 30 septembre dernier.

Monsieur le Maire remercie les jeunes pour cette présentation.

## 2. *Présentation des comptes rendus des commissions d'Agglopolys et des syndicats intercommunaux*

### 1. *Compte-rendu de la commission « Assainissement-Voirie-Infrastructures »*

Gérard Hersant présente le compte-rendu de cette commission.

**Planning des études et des travaux d'assainissement 2017 :**

- Onzain « Siblu » : Etude diagnostique BE Infrastructures Concept 37. En attente de décision du camping pour donner une suite ou non à ce dossier.
- Onzain filières boues : BE Artelia 37 – Rédaction du cahier des charges de Maîtrise d'œuvre – projet en cours de réalisation.
- Remplacement du poste de refoulement situé Rue de Meuves.

2. *Compte-rendu de la commission « Habitat-Aménagement-Agriculture-Transports »*

Nadine Segret présente le compte-rendu de cette commission.

**HABITAT**

- Subvention à l'ADIL pour un montant de 20 390 €.
- Acquisition de terrain pour le déversoir de la Bouillie : 6 000 € pour 877 m² avec une demande de subvention auprès du CD 41 de 2 500 €.
- Subvention à l'espace Info Energie : 20 390 € chaque année pour 3 ans.
- Attribution de subvention au titre du fonds d'intervention foncière :
  - 20.000 €pour 5 logements à ST Lubin en Vergonnois
  - 21.956 € pour 8 logements à Veuzain sur Loire
  - 11.206 € pour5 logements à Cour Cheverny
  - 24.000 € pour 6 logements à Chouzy
  - 32.780 € pour11 logements à Vineuil
- Subventions au titre du fonds logements :
  - 176.000 € pour 22 logements à Blois
  - 96.000 € pour 12 logements à Cour Cheverny
  - 160.000 € pour16 logements à Vineuil
- Subventions au titre de la surcharge foncière : 48.000 € à Cour Cheverny pour 12 logements

**TRANSPORTS**

- Pôle multi-modal de la Gare : réaménagement du parvis, aménagement de rue, Aménagement de la Gare : Convention de délégation de maitrise d'ouvrage à la ville de Blois. Coût des travaux : 2.861 M
- Rapport d'activités 2016 :
  - Modification des horaires en raison des travaux du centre-ville
  - Renforcement de lutte contre la fraude : taux de 17% en augmentation de 2,79%
  - Augmentation du parc de vélos à assistance électrique : 40 vélos supplémentaires
  - Nomination d'un nouveau responsable d'exploitation
  - Moyens humains : 128 personnes (131 en2015) : recours à des intérimaires
  - Moyens techniques : 53 véhicules en 2015, 54 en 2016
  - Evolution de l'offre kilométrique : Progression des voyages de 4%, voyages commerciaux en baisse de 4%, voyages solidaires en hausse de 14%.
  - Service de location de vélos à assistance électrique : 171 vélos disponibles à la location (131 en 2015)
  - Recettes 2016 de 20k€ 2fois supérieures à celles de 2015.
  - Bilan financier : -426k€ en amélioration par rapport à 2015(-512k€)

3. *Compte-rendu de la commission « Solidarité Intercommunale »*

Nadine Segret présente le compte-rendu de cette commission. L'objet de la réunion est : Les instances participatives.

1. ***La journée citoyenne***
   - A Blois lors de celle-ci des chantiers sont organisés pour les jeunes.
   - A Cheverny, chantiers qui sont proposés à l'initiative du conseil jeunes et avec la participation des employés municipaux.
2. ***Le conseil des sages***
   - 4 communes sont dotées de ce conseil : Blois, La Chaussée ST Victor, Cheverny, Villebarou.
   - A Blois son fonctionnement est régi par une délibération et une charte. Des commissions sont constituées pour lancer des idées. Pour exemple, un travail a été réalisé avec Azalys sur la communication de ce service.

- A Cheverny le conseil existe depuis 2014. Les candidats sont volontaires. Le but est de créer du lien entre les jeunes et les anciens. Une communication sur le service de transport Resago a été mise en place ainsi qu'un questionnaire sur la circulation (rue à sens unique).

3. ***Le conseil municipal jeunes***
   - 5 communes sont dotées d'un CMJ : Blois, Cheverny, Landes le Gaulois, Villebarou et Veuzain sur Loire. 3 communes réfléchissent à la mise en place.
   - A Blois les membres ont entre 16 et 19 ans. Ils travaillent sur des projets européens.
   - A Cheverny, ils ont entre 11 et 16 ans. Des appels à candidature sont effectués. Ils participent aux commémorations et aux vœux et sont encadrés par 2 élus. Ils ont un budget annuel de 500€
   - Des activités d'initiation au sport et la mise en place d'une boite à livres "jeunesse" dont ils sont responsables ont été réalisées.

4. *Compte-rendu de la commission « Stratégie économique »*

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de cette commission.

- **Mission locale** :
  - ✓ Bilan d'activité,
  - ✓ Dispositif de la garantie jeunes
  - ✓ Actualités concernant les contrats aides.
  - ✓ Actions menées en faveur de l'industrie.
- **Délibérations :**
  - ✓ Mise en œuvre du dispositif communautaire de soutien a la création ou au maintien des services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural. Commune de Valencisse, commune déléguée d'Orchaise – construction d'une boulangerie en centre bourg – Commune de Valloire-sur-Cisse, commune déléguée de Chouzy sur Cisse – restructuration d'un ensemble de commerces et de services en centre bourg.
  - ✓ Locaux pédagogiques de l'INSA Centre Val de Loire - Cession à la Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys, par 3 VALS AMENAGEMENT d'une assiette foncière viabilisée et Convention de financement avec l'Etat.
  - ✓ Approbation du cahier des charges de cession de terrain et du cahier des limites de prestation pour le Parc d'activités des Quignières – Commune de Blois – et le Parc d'activités de l'Ardoise – Commune de Cour-Cheverny
  - ✓ Concession d'aménagement confiée à la SEM 3 Vals Aménagement - Parc d'activités des Châteaux sur la commune de La Chaussée-Saint- Victor - Approbation du Compte-rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) - 2016-2017 – Passation d'une convention d'avance de trésorerie au bénéfice de la SEM.
  - ✓ Constitution de réserves foncières – Acquisition d'une parcelle de terre située sur la commune de Blois, auprès de Monsieur et Madame MANDARD et acquisition auprès de la SAFER de plusieurs parcelles sur la commune de Saint-Denis-sur-Loire.
  - ✓ Réalisation d'une étude d'opportunité de développement d'une nouvelle offre hôtelière haut de gamme sur l'agglomération de Blois - Signature de l'avenant N°1 à la convention de groupement de commande avec le Conseil Départemental de Loir-et-Cher.
  - ✓ Signature d'une convention avec la Région-Centre Val de Loire pour la mise en œuvre d'un partenariat économique et adhésion à DEV'UP.

## 3. *Compte-rendu du conseil communal de Veuves*

Madame le Maire délégué de Veuves présente le compte-rendu de cette séance dont l'objet a été l'étude de la mise en sens unique de la rue de la Rochelle.

## 4. *Présentation des comptes rendus des commissions municipales*

1. *Compte-rendu de la commission « Urbanisme »*

Daniel Bouquin présente le compte-rendu de cette commission.

**Bilan des ADS (Autorisations du Droit du Sol) – point au 15 septembre 2017**

- ❑ *DP : 54 (2017) / 70 (2016) - Sur les 54 DP en 2017 : 45 traitées en mairie et 9 par Agglopolys*
- ❑ *PC : 14 (2017) / 4 (2016)*
- ❑ *CUa : 70 (2017) / 52 (2016)*
- ❑ *CUb : 4 (2017) / 14 (2016)*

Difficultés actuelles concernant la mise en application du nouveau PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation). Nouveau plan approuvé par arrêté préfectoral, mais pas de traduction en PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation). Cette situation complique les informations que nous pouvons donner aux administrés ; informations parfois totalement contradictoires.

**Point d'évolution sur l'élaboartion du PLUiHD**

- ✓ Réflexion de la commission sur les zones à urbaniser (zone AU) que nous pourrions voir inscrire dans le PLUiHD.
- ✓ Réflexion de la commission sur les emplacements réservés concernant la circulation des poids lourds et l'amélioration de la sécurité de certains carrefours.

2. *Compte-rendu de la commission « Enfance-Jeunesse-Vie scolaire »*

Sarah Guesdon présente le compte-rendu de cette commission.

***Bilan été de l'Alsh***

- Fréquentation du 10 juillet au 4 août : 9 392 heures enfants hors camps, soit environ 65 enfants en moyenne par jour.
- Camps Arville et Lathus : 1 920 heures enfants, soit 24 jeunes par camps. Les deux camps furent complets.
- Fréquentation Août avec une ouverture expérimentale pour la semaine du 21 au 25 août : 33 enfants différents ont fréquenté le centre de loisirs sur la semaine, ce qui est très correct, cela signifie que cette ouverture était nécessaire. En revanche, Gwendal déplore que des familles aient inscrit leurs enfants mais ces derniers ne sont pas venus.
- Semaine du 28 au 1er septembre : 66 enfants différents présents sur la semaine. Soit un total de 3 128 heures enfants sur les deux semaines.
- Au total sur l'été nous avons réalisé 14 440 heures enfants, fréquentation très importante encore cette année.
- Très bons retours de la part des familles.

Gwendal fait part des effectifs de la rentrée de septembre sur le centre de loisirs, ils sont très bons, il y a entre 35 et 40 enfants par mercredi.

***Bilan de l'été du pôle jeunesse :***

- La fréquentation fût satisfaisante, 16 jeunes en moyenne par jour. 19 jeunes sont partis en séjour à Lathus.
- Le pôle jeunesse est l'axe de travail de la rentrée, il faut que ce service soit plus dynamique. Des réflexions sur une nouvelle organisation sont en cours.
- Un forum « jobs d'été » piloté par le Relais d'Information Jeunesse aura lieu début 2018.

***Petite enfance***

- Deux séances massages bébé sont organisées les 7 et 14 octobre.
- Le taux d'occupation actuel est de78%.
- Projet de développement du RAM : suite à une demande la commune de Valloire sur Cisse d'avoir un atelier d'éveil par semaine (une semaine sur 2 actuellement), une réflexion a également eu lieu pour les ateliers de Veuzain sur Loire. A partir du 1er janvier prochain, il devrait y avoir deux ateliers par semaine à Veuzain sur Loire, le mercredi matin et le vendredi matin, et tous les jeudis matin à Valloire sur Cisse.

***Point sur la rentrée scolaire***

- Arrivée de Mélanie Dubois sur la direction de l'école maternelle en lieu et place de Mr Guilloré.
- Les effectifs de la rentrée sont encore en baisse : 81 élèves à l'école maternelle et 177 élèves en élémentaire.
- L'étude dirigée se déroulera les lundis et jeudis sous la houlette de Mr Barré.

- Pour le restaurant scolaire, le nombre de repas servis par jour est aussi en baisse, 225 repas jours actuellement contre 240 l'an passé.
- Gwendal souhaite mettre en avant que nous nous fournissons chez un éleveur de bovins de Vallières les Grandes pour une partie des achats de la viande de bœuf et de veau.

3. *Compte-rendu de la commission « Action sociale-Logement-Personne âgées »*

Marylène Reuillon-Frette présente le compte-rendu de cette commission.

**Discussion sur les 24 dossiers de la Banque Alimentaire :**

- 18 familles ont droit pendant toute une année à la Banque alimentaire, 5 familles jusqu'au 31 décembre et une autre jusqu'au 30 Novembre.
- Actuellement, il y a 39 personnes pour les 24 familles qui se composent de :
  - ✓ 2 enfants de 0 à 3 ans,
  - ✓ 8 enfants de 4 à 14 ans,
  - ✓ 4 adultes de 15 à 25 ans,
  - ✓ 14 adultes de 26 à 59 ans,
  - ✓ 11 adultes de plus de 60 ans.

Soit 15 personnes de sexe masculin et 24 personnes de sexe féminin.

**Logements :**

Les maisons aux Bosseries ne sont plus gérées par la Mairie, l'organisme s'en charge directement. Par contre les logements de Terre de Loire Habitat sont traités en premier lieu par la Mairie.

**Colis de Noël :**

242 colis ont été commandés pour les personnes seules et 82 pour les couples. La distribution se fera donc le mercredi 6 décembre à 14 h à la salle des fêtes et le vendredi 8 décembre à 15 h à l'Ehpad.

**Collecte de la Banque Alimentaire :**

Cette année, la collecte se fera les 24, 25 et 26 Novembre au magasin Casino et Cocci Market. Je recherche des Bénévoles pour collecter dans les magasins.

## DÉLIBÉRATIONS

### 2017-126 : Convention pour l'organisation d'une exposition « Star Wars l'Expo »

Marie Clément explique que nous avons été contactés par Monsieur Nicolas POMMIER pour organiser une exposition « Star Wars » à Onzain.
Suite à un avis favorable de la part du bureau municipal, il est proposé d'organiser cette exposition en janvier 2018, période à laquelle le film « Star Wars 8 » devrait sortir au cinéma.
Le soutien du local jeunes ou du CMJ pourra être apporté.

Laurent Couchaux s'interroge sur le montant de 200 € pour la location de l'exposition qu'il trouve trop important.
Franck Dugault partage cet avis en complétant que certaines associations locales ont subi une baisse de leur subvention.
Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une exposition pour les enfants et que la Commune peut faire cet effort.

**Le conseil municipal, à l'unanimité (avec 4 abstentions*) approuve les termes de la convention jointe et autorise Monsieur le Maire à la signer.**
**** 4 abstentions : Laurent Couchaux, Franck Dugault, Dany Hubert et Sylvie Potier***

### 2017-127 : annulation de la délibération n°2017-113

Nicole Le Bellu explique que par délibération en date du 20 juillet 2017, le conseil municipal décidait de l'aliénation d'une parcelle située à Veuves (ZH 144) à Monsieur Pays pour un montant de 215 €.
Dans le cadre de la procédure notariale, nous avons observé que ce terrain faisait partie du domaine public de la commune et était par conséquent inaliénable.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, annule la délibération n°2017-113.**

**2017-128 : désaffectation et déclassement du domaine public des parcelles ZH 144 et ZH 145**

Nicole Le Bellu fait part au conseil de la demande de Monsieur Pays et de Monsieur et Madame Marmion d'acquérir les terrains devant leurs propriétés respectives afin de régulariser une situation locale (terrains déjà occupés depuis très longtemps).
Considérant que ces terrains n'ont pas d'intérêt communal, il est proposé une procédure de désaffectation au public et déclassement du domaine public.
Il est à noter que les textes ne prévoient pas l'obligation d'une enquête publique car ces terrains ne portent pas atteinte à des dessertes de particuliers, ni à la libre circulation des voies.
Dès lors, pour permettre à la commune de Veuzain-sur-Loire de disposer de ces biens, en vue de leurs cessions, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur la désaffectation de la partie de terrain correspondant aux futures parcelles ZH 144 et ZH 145 d'une contenance totale de 269 m² pour être intégrée au domaine privé communal.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **de désaffecter le terrain jouxtant la voie communale n°3 correspondant aux parcelles ZH 144 et ZH 145 pour une surface totale de 269 m².**
- **d'en prononcer, le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal.**

**2017-129 : Vente de la parcelle ZH 144 (commune de Veuves)**

Nicole Le Bellu fait part au conseil de la demande de Monsieur Pays d'acquérir la parcelle ZH 144 située devant leur propriété.
Considérant que ce terrain n'a pas d'intérêt communal.
Considérant l'estimation des domaines a un montant de 1€ du m² du 21 février 2017.
Considérant l'engagement de Monsieur Pays d'acquérir la parcelle ZH 144 pour un montant de 215 € (comprenant le prix du terrain et d'une partie du bornage).

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **décide de l'aliénation de la parcelle ZH 144 sur le territoire de la commune déléguée de Veuves, d'une superficie totale de 54 m², pour un montant de 215 €.**
- **autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente en l'étude de Maître Gosse, notaire à Onzain, ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.**

**2017-130 : Convention de mise à disposition gratuite du Centre d'Incendie et de Secours d'Onzain**

Gérard Hersant informe que la commune de Veuzain-sur-Loire souhaite pouvoir récupérer en gestion directe les 4 logements situés à côté du centre d'incendie et de secours, à Onzain. Actuellement, ces 4 logements sont gérés par le SDIS 41.
Une convention de mise en disposition gratuite des logements et du centre de secours avait été signée pour une prise d'effet au 1er janvier 1995.
Il est proposé une nouvelle convention pour une mise à disposition du Centre d'Incendie et de Secours uniquement, à partir du 1er janvier 2018.

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **approuve les termes de la convention jointe entre la commune de Veuzain-sur-Loire et le SDIS 41 pour la mise à disposition du centre d'incendie et de Secours à Onzain,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention.**

**2017-131 : Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire informe qu'il s'agit d'une créance de cantine datant de 2015 d'une administrée, pour un montant total de 2,20 €. Le seuil de poursuite n'étant pas atteint.
Monsieur le Maire rappelle que, même si le conseil municipal, approuve cette admission en non-valeur, nous pourrons toujours récupérer cette créance plus tard.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'admission en non-valeur de la créance irrécouvrable de 2,20 € sur le budget principal de la commune.**

**2017-132 Demande de subvention pour le projet de réfection de voirie de la rue de la Rochelle à Veuves**

Monsieur le Maire explique que la Commune de Veuzain-sur-Loire a pour projet la réfection des trottoirs et de la voirie dans la rue de la Rochelle et la rue des Vieilles Postes sur la commune déléguée de Veuves.
Pour ce projet, nous souhaitons solliciter une subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher pour la réfection des trottoirs et de la chaussée de la rue de la Rochelle et de la rue des Vieilles Postes.**
- **de demander une subvention au taux maximum de 80% pour une dépense globale de 67 816 € HT.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.**

**2017-133 Ouverture du magasin Casino certains dimanches en 2018**

Gilles Leroux informe que par dérogation au principe du repos dominical, l'article L3132-26 du code du travail permet au Maire d'accorder une autorisation d'ouverture des commerces de détail le dimanche (toute la journée) pour un maximum de 12 dimanches par an par branche d'activité.
La liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante (article L3132-26 du code du travail), après avis du Conseil Municipal.
La dérogation d'ouverture peut être accordée uniquement aux commerces de détail. Les établissements de commerce de gros, les prestataires de services et les professions libérales, artisans ou associations ne peuvent en bénéficier.
La demande d'ouverture peut être indifféremment sollicitée par un seul commerçant, une union commerciale, un groupement professionnel et la dérogation s'appliquera à la totalité des établissements qui se livrent dans la commune au même type de commerce.
5 des 12 dimanches relèvent de l'initiative du Maire. Pour les 7 autres, la dérogation doit être accordée après avis conforme de l'EPCI dont la commune est membre. A défaut d'avis rendu dans les 2 mois, celui-ci est réputé favorable.
Le conseil municipal doit émettre un avis sur la proposition du magasin Casino pour l'ouverture des dimanches suivants :

- Dimanches 6 et 20 mai 2018
- Dimanches 8,15,22 et 29 juillet 2018
- Dimanches 5,12,19 et 26 août 2018
- Dimanches 23 et 30 décembre 2018

**Le conseil municipal, à la majorité (avec 2 voix contre*) donne un avis favorable pour l'ouverture du magasin Casino les dimanches listés ci-dessus.**
**** 2 voix contre : Sylvie Beffara, Marie-Ange Moraisin***

**2017-134 Création de poste**

Monsieur le Maire explique qu'ayant réussi son examen professionnel, Madame Julie MAGOT a fait une demande pour être promue au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe. Ce grade se situe toujours dans la catégorie C de la filière administrative.
Cet avancement fait partie intégrante du tableau général d'avancement de grade validé par l'exécutif en début d'année. Une partie des agents ont eu leur avancement au Conseil municipal de juin. Il restait en attente le résultat de l'examen de madame Magot.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps plein et de la suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps plein à compter du 1er novembre 2017.**

**2017-135 Redevance d'Occupation du Domaine Public**

Monsieur le Maire rappelle que les communes de Veuves et d'Onzain avaient chacune une délibération concernant la Redevance d'Occupation du Domaine Public. Il s'agit aujourd'hui de prendre une nouvelle délibération pour la commune de Veuzain-sur-Loire.

Pour rappel, et conformément aux articles L 2333-4 et R 2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'électricité. Le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 précise les modalités de calculs de cette redevance.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'instaurer la redevance d'Occupation du Domaine Public sur le territoire communal de Veuzain-sur-Loire,**
- **de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune,**
- **de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus.**

**2017-136 Aliénation de la parcelle F 1664**

Gérard Hersant rappelle que par délibération en date du 14 décembre 2016, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une section du chemin rural jouxtant la parcelle F 1094, au niveau de la rue des Champs Marquiers.
Par délibération du 21 septembre, le conseil municipal a décidé de désaffecter la parcelle F 1664, d'une contenance de 334 m² en vue de sa cession, de fixer le prix de vente à 2 000 € et de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenant à leur propriété.
Considérant le courrier de Monsieur et madame Van Boven proposant d'acquérir cette parcelle au prix de 2 000 €.
Considérant les courriers de Madame Ploux, de Monsieur et Madame Cavalerie et de Monsieur et Madame Lamas, ne se portant pas acquéreur de ladite parcelle.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **de l'aliénation de la parcelle F 1664 à Monsieur et Madame Van Boven, d'une superficie totale de 334 m², pour un montant de 2 000 €.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente en l'étude de Maître Gosse, notaire à Onzain, ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette aliénation.**

**QUESTIONS ORALES**

- **Nuisances sonores.** Monsieur le Maire fait part au conseil d'un courrier reçu d'un collectif de riverains de la salle Charles de Rostaing. Le courrier a été envoyé à tous les conseillers.
  Monsieur le Maire explique que pour respecter la réglementation, certaines restrictions vont être mises en œuvre dans le cadre des manifestations organisées dans la salle Rostaing. Entre autres, seulement 12 manifestations par an pourront à présent avoir lieu.

Philippe Carrez demande des informations sur le terme « musique amplifiée » et par conséquent le fait que les concerts soient assujettis à cette restriction. Monsieur le Maire répond que les concerts n'entrent pas dans cette restriction mais qu'il faut cependant être vigilant au nombre de manifestations musicales.
Noelle Picault regrette cette décision de limiter les manifestations car il y a une forte vie associative dans la commune et que cela va impacter les actions des associations et la motivation des bénévoles.
Laurent Couchaux tempère les propos entendus par le fait qu'il n'est pas demandé dans le courrier d'interdire toutes les animations mais d'en limiter les nuisances occasionnées.
Julien Worni demande si cette obligation concerne aussi d'autres lieux dans la commune gérés par des privés. Monsieur le Maire répond que s'il s'agit de la salle du Manoir du Moulin, cette salle n'est pas autorisée à accueillir du public. Par ailleurs, elle est cependant insonorisée, ce qui n'est pas le cas de la salle Rostaing. Julien Worni dit qu'il faudrait peut-être prévoir des travaux d'insonorisation. Monsieur le Maire répond que les travaux sont très importants tant au niveau de la charpente et du toit que des portes d'accès vers l'extérieur.
Nadine Segret demande si l'acquisition d'un limiteur de décibels (comme à Chouzy) est à l'étude. Laurent Couchaux complète en disant que le fait de limiter les décibels dans la salle aurait du coup un impact sur les nuisances sonores en dehors de la salle. Noelle Picault répond que pour des concerts de bonne qualité, il ne s'agit pas seulement de baisser le niveau des décibels.
Marie-Ange Moraisin demande s'il ne faut pas vendre ce bâtiment. Monsieur le maire répond que ce n'est pas d'actualité.
Noelle Picault dit qu'il y a déjà de moins en moins d'animations à cause du plan Vigipirate et que cette nouvelle décision va supprimer toutes manifestations.
Laurent Couchaux souligne encore une fois qu'il ne faut pas tout mélanger et ne pas interdire toute manifestation. Il faut réfléchir à comment baisser les décibels.

- **Transport scolaire.** Julien Worni s'étonne d'avoir reçu très tard une information d'Agglopolys sur les conséquences des travaux Route de Chouzy sur les horaires et arrêts de car pour les collégiens. Monsieur le Maire dit qu'il fera remonter cette remarque auprès des services d'Agglopolys.
- **Liaison Gare d'Onzain-Château de Chaumont.** Sylvie Potier s'étonne du nombre de bus entre la gare d'Onzain et le château de Chaumont, un dimanche en octobre. Il n'y avait pratiquement personne dans les bus. Laurent Couchaux exprime le fait que l'organisation de ces navettes est une demande locale et que les élus municipaux se sont battus pour cette opération. Gérard Hersant dit qu'il ne s'agit pas de remettre en cause cette opération mais peut-être de réfléchir à une adaptation de l'offre, comme la taille du bus par exemple.
- **Travaux de la place.** Franck Dugault demande des informations sur l'avancement des travaux de la place. Monsieur le Maire répond que le planning est respecté. Une interrogation sur le béton désactivé a été soulevée quant à la qualité du rendu. Des mesures ont été prises comme le sablage et l'acide. Le résultat est satisfaisant. Les travaux ont pu être repris.

***Prochains Conseils Municipaux :***

- Jeudis : 23 novembre – 21 décembre **Attention nouvelles dates !!!!**

***Prochains rendez-vous :***

- Vendredi 20 octobre à 18h : réception du concours des maisons fleuries
- Mardi 24 octobre : pot de départ de Marie-Hélène HUON
- Samedi 11 novembre : commémoration à Onzain et à Veuves
- Samedi 18 novembre : concert Festillésime à la salle des fêtes
- Vœux à Onzain : lundi 8 janvier à 18h
- Vœux à Veuves : vendredi 19 janvier à 18h

La séance est levée à 21h30

Sylvie POTIER
Secrétaire de séance

Pierre OLAYA
Maire de Veuzain-sur-Loire